

# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS



## 1/ MES INFORMATIONS

ENTREPRISE

AUTO-ENTREPRENEUR

PARTICULIER

NOM DE L'ENTREPRISE : .....

NOM - PRÉNOM DU PARTICIPANT : .....

ADRESSE : .....

VILLE : .....CODE POSTAL : ..... PAYS : .....

SIRET: .....

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : .....

MOBILE : .....

E-MAIL : .....

## 2/ MA FORMATION – Cochez la/les case(s)

### MAQUILLAGE PERMANENT

INITIATION DERMO PRO – Toutes zones

45H : 10H de théorie- 35H de pratique  
2 600 € (exonéré de TVA)

INITIATION BROW ARTIST – Spécialiste sourcils

35H : 7H de théorie- 28H de pratique  
2 200 € (exonéré de TVA)

INITIATION EYES ARTIST – Spécialiste yeux

25H : 4H de théorie- 21H de pratique  
1 900 € (exonéré de TVA)

INITIATION LIPS ARTIST – Spécialiste bouche

25H : 4H de théorie- 21H de pratique  
1 900 € (exonéré de TVA)

TACHES DE ROUSSEUR

8 H : 2H de théorie - 6H de pratique  
750 € (exonéré de TVA)

PERFECTIONNEMENT PMU ARTIST

8 H : 2H de théorie - 6H de pratique  
750 € HT (exonéré de TVA)

Cochez-la (ou les) zone(s) souhaitée(s) :

Sourcils	Yeux	Lèvres
<input type="checkbox"/> Poil à poil	<input type="checkbox"/> Eyeliner simple	<input type="checkbox"/> Contour et dégradé
<input type="checkbox"/> Ombrage	<input type="checkbox"/> Eyeliner dégradé	<input type="checkbox"/> Voilage

### EMBELLISSEMENT DU REGARD CERTIFIÉ IN LEI® (Kit inclus)

LASH FILLER®

8H : 4H de théorie- 4H de pratique  
600 € (exonéré de TVA)

BROW BOMBER®

8H : 4H de théorie- 4H de pratique  
600 € (exonéré de TVA)

LASH & BROW BOMBER®

14H : 7H de théorie- 7H de pratique  
990 € (exonéré de TVA)

**DATES** : Du / / Au / / **LIEU** : Subline – 5 rue Nocard, 75 015 Paris

## 3/ FINANCEMENT

J'accompagne le bulletin d'inscription des documents suivants en application de l'article 4 des Conditions Générales de Ventes :

- Un chèque d'acompte ou virement bancaire correspondant à 30% du prix de la formation, permettant de réserver ma place \*,
- Un chèque du solde correspondant à 70 % du prix de la formation, à titre de caution \*,
- Une copie de ma carte d'identité.

\*Encaissement en différé si application de l'article 3.4 des Conditions Générales de Ventes

Je finance ma formation grâce au paiement en  3x ou  4X sans frais (nous vous contacterons afin de mettre en place l'échéancier)

Je finance ma formation grâce à un organisme extérieur :  FAFCEA  OPCO  PÔLE EMPLOI : n° demandeur d'emploi : .....  Autre : .....

## 4/ BESOINS SPÉCIFIQUES

Je suis en situation de handicap (Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction de nos partenaires handicaps)

Autre : .....

## 5/ MON ACCORD

Pour valider votre inscription, merci de retourner ce bulletin, accompagné des documents spécifiés, à l'adresse indiquée en pied de page.

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente annexées à la présente et déclare expressément les accepter.

Date, signature, mention manuscrite « Lu et approuvé »

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LORS DE L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DISPENSÉES PAR SUBLILINE



## CLAUSES GÉNÉRALES

Toute inscription à une ou plusieurs formations, implique de la part du stagiaire, l'acceptation des présentes conditions d'inscription aux formations, ainsi que des conditions générales.

### 1 - Inscription

Le responsable de l'inscription peut procéder à l'inscription en retournant le formulaire d'inscription à jour remis ou téléchargé sur le site internet [www.subline-academy.com](http://www.subline-academy.com) par la voie postale à l'adresse visée à l'article 11, accompagné des documents spécifiés. À réception du dossier complet, sous réserve des places disponibles, SUBLILINE adresse une confirmation d'inscription ainsi qu'un contrat ou une convention en deux exemplaires.

Le processus d'inscription par ... du formulaire d'inscription par la poste vaut commande ferme et définitive engageant le responsable de l'inscription. Dans tous les cas, le responsable de l'inscription doit retourner sans délai un exemplaire original du contrat ou de la convention dûment signé pour que la réservation de sa place soit assurée, sous réserve des disponibilités.

Le contrat ou la convention peut faire l'objet d'un avenant uniquement s'il est accepté par les parties. A ce titre, toute demande par le responsable de l'inscription de changement du participant ne sera possible que sous réserve d'acceptation expresse de SUBLILINE.

### 2 - Durée- Calendrier- Lieu d'exécution

Le calendrier, la durée, ainsi que le lieu de déroulement des formations sont précisées sur le site internet [www.subline-academy.com](http://www.subline-academy.com) ainsi que sur le contrat ou la convention visé(e) à l'article 1.

### 3 - Prix- Paiement

**3.1** Le prix de chaque prestation est indiqué sur le formulaire d'inscription à jour et il est exprimé en euros et exonéré de toutes taxes. Le prix est forfaitaire et correspond au prix de la formation. Sauf mention expresse sur le formulaire d'inscription, le prix ne comprend que la prestation au titre de la formation. Tous les autres frais (tels que, à titre indicatif, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration) restent sous la responsabilité et à la charge du responsable de l'inscription ou des participants.

**3.2** Le responsable de l'inscription ou, à défaut, le participant doit régler directement le prix de la prestation à SUBLILINE, à charge pour lui de faire sous sa responsabilité les éventuelles démarches aux fins de prise en charge et de remboursement total ou partiel de la formation par un organisme.

**3.3** Sauf pour des formations souscrites et payées par le stagiaire participant dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, le paiement est intégralement dû à l'inscription.

**3.4** Pour les formations souscrites et payées par le stagiaire participant dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, ce dernier ne devra verser aucun acompte avant l'expiration du délai de 10 jours visé à l'article 6.1. A l'expiration de ce délai, le stagiaire participant procédera au paiement d'un acompte de 30% du montant total de la prestation et remettra à titre de garantie un chèque correspondant au solde qui devra être réglé au fur et à mesure de l'avancement des prestations et au plus tard le dernier jour de la formation.

**3.5** Le règlement est effectué par carte bleue ou par virement sur le compte suivant **FR76 1820 6002 0165 0520 9817 823/ AGRIFRPP882** ou, faute de paiement du solde à échéance dans le cas visé à l'article 3.4, par encaissement du chèque de garantie.

**3.6** En cas de non-règlement aux échéances par un participant ou le responsable de l'inscription, SUBLILINE se réserve la possibilité de suspendre le suivi de la prestation, l'intégralité du prix restant dû. Toute somme non payée à échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 10 points de pourcentage outre un indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

**3.7** Toute prestation commandée est due en intégralité à l'exception des cas d'application des conditions visées aux articles 4 et 5.

### 4 - Annulation

**4.1** L'annulation d'une inscription à une formation par le responsable de l'inscription ou le participant n'est possible et n'entraîne aucun frais que sous réserve d'être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et d'être reçue par SUBLILINE au plus tard 21 jours avant le premier jour de la formation. Si l'annulation de la formation intervient entre 21 et 15 jours avant le premier jour de la formation, il sera facturé 30% du montant de la formation.

**4.2** A défaut de respect de ces conditions propres aux formations, en cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, de cessation anticipée pour toute autre raison qu'un motif impérieux pour le participant lié à un cas de force majeure dûment reconnu le contraignant à une suspension ou un arrêt suivi de la prestation, le participant ou, à défaut, le responsable de l'inscription sera redevable envers SUBLILINE de l'intégralité du montant de la prestation à plein tarif.

**4.3** SUBLILINE se réserve la possibilité d'annuler ou reporter une prestation. Lorsque le report n'est pas possible pour le participant, SUBLILINE procède au remboursement de la totalité des frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient sans report possible à moins de 8 jours du premier jour de la prestation, SUBLILINE remboursera également les frais de transport du participant qui n'aurait pu en obtenir le remboursement, sur production des justificatifs de titre de transport ainsi que de la demande et du refus du remboursement.

**4.4** Aucun remboursement ne sera productif d'intérêts.

### 5 - Cas particuliers de possibilité de rétractation

Pour les inscriptions à des formations souscrites et payées par le participant stagiaire dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, le participant dispose d'un délai de rétractation sans frais de 10 jours calendaires à compter de la signature de la convention visée à l'article 1. Cette faculté de rétractation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à SUBLILINE à l'adresse visée de l'article 11, reçue avant l'expiration de ce délai.

### 6 - Attestation de participation

Une attestation de participation et de formation est remise à chaque stagiaire, à l'issue de l'intégralité de la prestation, si celle-ci a été suivie dans sa totalité.

### 7 - Données nominatives

En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par SUBLILINE, le responsable de l'inscription et le participant donnent leur consentement exprès à la collecte par SUBLILINE des données personnelles qu'ils communiquent pour la seule finalité de la gestion de l'inscription, du suivi et des suites de la prestation ainsi que de la communication de toute information en lien avec la prestation. Les données nominatives qui sont demandées nécessaires au traitement de la demande d'inscription et au suivi de la prestation restent exclusivement destinées à l'usage interne SUBLILINE. Le responsable de l'inscription et le participant disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations les concernant, en formulant une demande écrite auprès de SUBLILINE.

### 8 - Droits de propriété intellectuelle- Confidentialité- Droit à l'image

**8.1** SUBLILINE est la seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose. Les contenus et/ou supports pédagogiques, utilisés par SUBLILINE dans le cadre de l'exécution de ses prestations demeurent sa propriété exclusive. Leur transmission aux participants n'emporte pas cession des droits de propriété intellectuelle y attachés. Une utilisation totale ou partielle sans droit de ces contenus et/ou supports sera de nature à engager la responsabilité du participant concerné. En particulier le responsable de l'inscription et le participant s'interdisent d'utiliser ces contenus pour exercer une prestation identique ou similaire à celle de SUBLILINE.

**8.2** Toute information relative au savoir-faire exclusif de l'EIMP dont le participant aura été informé à l'occasion de l'exécution de la prestation et plus généralement tout document propre à SUBLILINE sont strictement confidentiels et il est strictement interdit au participant de les divulguer.

**8.3** En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par SUBLILINE, le participant est informé qu'il pourra être photographié eu cours de la formation, et il consent à ce que son image puisse être utilisée sur des support d'information relatif à l'activité de SUBLILINE.

**8.4** Il incombe au responsable de l'inscription d'avertir le participant des obligations visées au présent article et, plus généralement, de celles issues des présentes conditions générales de vente. Par conséquent, toute violation des présentes conditions générales de ventes engagerait la responsabilité du responsable de l'inscription ainsi que celle du participant.

### 9 - Sanctions disciplinaires

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement dans lequel se déroulent les prestations. Pour les formations, les participants sont en outre tenus de respecter le règlement intérieur de SUBLILINE. Elle se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la prestation ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable. Pour les formations, les éventuelles sanctions seront mises en œuvre dans les conditions visées au règlement intérieur de SUBLILINE.

### 10 - Responsabilité

SUBLILINE ne saurait voir sa responsabilité engagée s'agissant des sanctions résultant du comportement du participant concerné. Les obligations souscrites par SUBLILINE dans le cadre de ses prestations sont des obligations de moyens et non des obligations de résultat. SUBLILINE n'est pas responsable des dommages subis par le participant du fait de sa responsabilité et de tout dommage subi sur les effets personnels qu'il aura apportés et qui restent sous la responsabilité exclusive du participant. En toute hypothèse, toute indemnité sollicitée par le responsable de l'inscription ou le participant ne pourra pas dépasser le montant de la prestation objet de l'inscription.

### 11. Élection de domicile

En fonction du lieu de l'exécution de la prestation dans laquelle l'inscription est effectuée, tous les envois de correspondance visées aux présentes conditions générales de vente devront être transmis à la société SUBLILINE au 8 rue Nélaton 75015 PARIS.

### 12. Litiges

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les ventes effectuées par l'intermédiaire de SUBLILINE sont soumises au droit interne Français. Toute contestation ou litige devra donner lieu à une recherche de solution à l'amiable. A défaut, les litiges avec un responsable de l'inscription professionnel relèveront de la compétence du Tribunal de commerce de Paris et les autres des juridictions compétentes.